

La motion de M. Godin fut rejetée par 68 contre 24, (Voir Votes et Délibérations de 1867-68, page 495), et la taxe fut imposée.

No. 14.—DOUBLE MANDAT.

28 avril 1869.—M. Mills introduit un Bill (No. 8) pour rendre inéligibles aux Communes les membres des Législatures locales (Voir page 70).

M. Blanchet proposa que ce Bill fut renvoyé à 6 mois. (Voir page 56, Votes et Délibérations 1869).—Pour amendement 82, contre 57.

No. 15.—CHEMIN DE FER GRAND-OCCIDENTAL.

12 mai 1869.—Le chemin de fer "Grand Occidental" devait à la Puissance une somme considérable et était dans une position financière prospère et offrait au gouvernement un règlement par lequel ce dernier se trouvait à perdre au-delà d'un demi-million de piastres, il l'accepta et proposa aux Chambres la ratification de cet arrangement.

M. Bowell proposa pour amendement qu'il soit résolu que la position financière de la Puissance ne justifie point cette Chambre de ratifier un arrangement par suite duquel le pays perd une somme d'argent considérable.—Pour 15 contre 112. (Voir page 89, Votes et Délibérations).

No. 16.—EGLISE D'IRLANDE.

31 mai 1869.—L'Eglise d'Angleterre est liée à l'Etat et imposée à l'Irlande dont la population catholique se trouve obligée de contribuer comme la population protestante au soutien de cette Eglise. Et les Catholiques ne reçoivent aucune contribution ou allocation de l'Etat pour le soutien de leur Eglise, en sorte qu'après avoir contribué au soutien d'un clergé qui n'est pas le sien, un Catholique est obligé de pourvoir aux besoins du clergé de son Eglise.

L'obligation de la part des Irlandais catholiques de supporter le clergé et l'Eglise protestante a toujours été un des principaux griefs du peuple Irlandais. L'organisation féniennne a été en grande partie la conséquence de cet état de chose.

Le gouvernement libéral maintenant au pouvoir en Angleterre a adopté et fait passer dans la Chambre des